



PROCES-VERBAL DE LA DEUXIEME SEANCE DE LA
POLICE REGION MORGES ANNEE 2013
MARDI 28 MAI 2013 à 20 HEURES
à l'aula du collège de Préverenges

Excusés :

| | | | | |
|----------|------------|-------------|-----------|------------|
| Marc | Bailly | Conseiller | communal | Morges |
| Eric | Bauer | Conseiller | communal | Morges |
| Adrien | Bush | Conseiller | communal | Morges |
| Rémy | Delalande | Conseiller | communal | Morges |
| Philippe | Deriaz | Conseiller | communal | Morges |
| Lamrani | Lhassape | Conseiller | communal | Tolochenaz |
| Vincent | Perruchoud | Conseiller | communal | St-Prex |
| Cédric | Schopfer | Conseiller | communal | Morges |
| Carine | Tinguely | Conseillère | communale | St-Prex |
| Rita | Wyss | Conseillère | communale | Morges |
| Magali | Züger | Conseillère | communale | Morges |

Ouverture de la séance :

A 20h05, le Président de la PRM, M. Vincent Duvoisin ouvre la séance.

Il salue l'Assemblée et lui souhaite la bienvenue. Il salue également le Capitaine de Muralt présent dans le public.

1. Appel :

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2013
4. Election du Président
5. Election du Vice-Président
6. Définir le lieu des prochaines séances, selon l'élection du nouveau Président
7. Rapport des commissions
N° 2/13 rapport de gestion, (les documents suivront)
N° 3/13 comptes de l'exercice 2012 (les documents suivront)
8. Communications du Bureau
9. Communications du Comité de direction
10. Réponses du Comité de direction aux questions en suspens
11. Questions, vœux et divers.

2. Approbation de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour par le Président Vincent Duvoisin, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2013

Le procès-verbal du 26 mars 2013 est accepté à l'unanimité.

5. Election du Président

Le Président actuel est d'accord de siéger encore une année. Il demande si un autre membre de la PRM serait intéressé par ce poste.

Aucune autre proposition n'étant faite, l'Assemblée passe au vote.

Est élu M. Vincent Duvoisin

5. Election du Vice-Président

M. Vincent Duvoisin signale que M. François Ludwig a été élu lors de la séance précédente.

Aucune autre proposition n'étant faite, l'Assemblée passe au vote.

Est élu M. François Ludwig

6. Définir le lieu des prochaines séances, selon l'élection du nouveau Président

Comme le Président est à nouveau un membre de la commune de Préverenges, le lieu restera le même : l'Aula, dans le bâtiment scolaire de Préverenges.

7. Rapport des commissions

2/2013 Rapport de gestion 2012

M. A. Cegielski résume le rapport de la Commission de gestion.

Le Président ouvre la discussion, après avoir expliqué que l'Assemblée votera d'abord sur le rapport de la commission de gestion, ensuite sur les réponses du CODIR aux vœux de la Commission.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close

A l'unanimité,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- Vu le préavis du Comité de direction,
- Entendu le rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

1. de donner décharge au Comité de direction de sa gestion administrative pour l'année 2012,
2. de remercier et féliciter le Comité de Direction pour sa mise en place et sa gestion de l'Association Police Région Morges,
3. de remercier l'ensemble du corps de Police Région Morges pour son engagement, sa motivation et son efficacité à l'exécution de leurs missions,
4. de donner décharge à la commission de gestion de son mandat pour 2012.

Vœux et réponses

1. La commission demande au Comité de Direction d'étudier un règlement de police unifié PRM, ceci dès que les deux nouvelles communes seront intégrées.
 - La démarche est déjà en cours.
 - **Le Comité de Direction accepte ce vœu.**

M. C. Dizerens souhaiterait obtenir d'avantage de détails sur la forme et le fond du futur règlement unifié. Il demande quel en sera le contenu.

M. D. Buache répond que l'objectif est d'avoir une base commune aux 6 communes de l'association. Toutefois, les Municipalités seront libres de prendre des décisions sur des points spécifiques tels que les heures de fermeture des magasins.

M. C. Dizerens dit que c'était justement sa crainte. Il est favorable à un règlement unifié. Compte tenu de ce qui se fait dans les autres associations de communes, il se demande si c'est réellement la direction à suivre. Il invite le CODIR à prendre contact avec le Secri. Il ajoute que Polouest a voulu faire de même et qu'ils ont pu tout recommencer après l'intervention du Secri. Il précise qu'il ne faut mettre dans ce règlement, que les tâches communes afin de ne pas commettre la même erreur. Il a envoyé des liens au CODIR. Il ajoute que la commune d'Yverdon a renoncé à faire un règlement unifié et qu'il est probablement trop tôt pour réaliser celui de la PRM.

M. D. Buache répond que l'idée est de faire un règlement qui soit commun à tous, ainsi qu'un règlement spécifique à chaque commune. Il dit qu'Yverdon n'est pas un très bon exemple car ils ont un fonctionnement différent.

M. C. Dizerens réitère en disant qu'Yverdon est le même type d'association que la PRM. Il voulait juste apporter sa pierre à l'édifice.

Ce vœu est accepté par 13 voix pour, pas d'avis contraire et 9 abstentions.

2. La commission demande au Comité de Direction que les rapports d'activités soient regroupés en un seul rapport PRM avec, si nécessaire, des chapitres spécifiques aux communes partenaires.

- La difficulté d'avoir des rapports séparés ne résidait que pour le premier exercice puisque celui-ci était partagé en deux semestres, avec des responsabilités distinctes. Pour l'année 2013 vous aurez tout le compte rendu des activités de la PRM dans un même document.
- **Le Comité de direction accepte ce vœu.**

Ce vœu est accepté à l'unanimité.

3. La commission demande au Comité de Direction que le budget 2013 soit réactualisé avec l'intégration des deux nouvelles communes, ceci afin de permettre en fin d'exercice 2013 de pouvoir comparer valablement comptes et budgets.

- Nous rappelons que le budget 2013 a été accepté par le Conseil intercommunal et que le Comité de direction n'a pas la latitude de le modifier. Concernant les clefs de répartition, il y a lieu de se référer au préavis N° 01/03.2013 Demande d'adhésion à l'Association de communes Police Région Morges des communes de Buchillon et de Lussy-sur-Morges. Le budget reste identique, seules les parts de répartition à charge des communes changeront.
- **Le Comité de direction refuse ce vœu.**

Ce vœu est refusé à la majorité des Conseillers présents et une abstention.

4. La commission demande qu'une information générale se fasse tant au niveau du Conseil intercommunal, Comité de Direction, Commissions ad hoc, Bureau, sur les procédures à tenir et à respecter.

- Le Comité de direction, en collaboration avec le Bureau, vous présentera une proposition lors d'une prochaine séance.

- **Le Comité de direction accepte ce vœu.**

Ce vœu est accepté à l'unanimité.

5. La commission demande au Comité de Direction que les comptes soient présentés avec des commentaires ou remarques, afin de permettre une meilleure interprétation et compréhension.

- Le nécessaire sera fait.

- **Le Comité de direction accepte ce vœu.**

Ce vœu est accepté à l'unanimité.

3/13 comptes de l'exercice 2012

Le Président ouvre la discussion

Mme C. Hodel précise que les travaux effectués par PWC, se sont bien passés du 8 avril 2012 au 12 avril 2013.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

A l'unanimité,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- Vu le préavis du Comité de direction présentant les comptes 2012,
- Entendu le rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

D'adopter les comptes 2012 et le bilan de la manière suivante :

Pour tous les délégués

1. d'approuver les comptes 2012 et le bilan tels que présentés pour les charges communes de la PRM,
2. de donner décharge au Comité de direction de sa gestion financière pour l'année 2012,
3. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat pour les délégués de la Commune de Morges :
4. d'approuver le montant des tâches optionnelles pour un mandat de Fr. -150'839,12 qui sera porté en diminution des charges communes.
pour les délégués de la Commune de Tolochenaz :
5. d'approuver le montant des tâches optionnelles pour un montant de Fr. 815,35 qui sera porté en sus des charges communes

8.Communications du bureau

M. Vincent Duvoisin remercie la commission de gestion pour son excellent travail. Il est satisfait des bonnes relations qu'il y a eu entre le CODIR et ladite Commission.

Il profite de dire que pour une première année, il y a eu un bon fonctionnement.

Il remercie également l'Assemblée pour la confiance qu'elle lui témoigne en le réalisant.

Dates des prochains Conseils :

24 septembre 2013 à 20h00
26 novembre 2013 à 20h00

9. Communications du CODIR

M. Daniel Buache a une communication écrite dont la teneur est la suivante :

Le 25 mars 2013, la Police cantonale a présenté le bilan des infractions dans le canton de Vaud en 2012. Sur l'ensemble du canton, les infractions au Code pénal ont augmenté par rapport à 2011.

L'objectif du présent écrit est de focaliser l'analyse sur le secteur d'engagement de la POLICE REGION MORGES, ci-après PRM. L'analyse se limitera aux types d'infractions suivants :

- Atteintes au patrimoine
Abus de confiance, vol, brigandage, dommages à la propriété, escroquerie, extorsion/chantage, recel.
- Atteintes à la liberté
Menaces, contrainte, séquestration/enlèvement, violation de domicile.
- Atteintes à l'intégrité physique
Homicides, lésions corporelles, voies de fait, mise en danger, rixe/agression.

Il ajoute que la Commune de Buchillon a adhéré à la PRM le 7 mai dernier et que Lussy-sur Morges se prononcera lors de son prochain Conseil communal le 18 juin.

10. Réponses du Codir aux questions en suspens

M. D. Buache signale que depuis le 6 mai dernier, différents documents sont disponibles sur le site Internet www.Police région Morges.ch. Actuellement, il y a des documents validés par le Conseil intercommunal. Pour l'accès avec un code personnel, la démarche sera poursuivie. Les horaires des postes de Police décentralisés sont également mentionnés.

Le programme Police population est mis en place par la Police cantonale et chaque commune est libre d'y adhérer. Le programme Police population consiste à mettre en place un réseau de solidarité entre voisins dont l'ambition est de prévenir les actes criminels en renforçant la collaboration entre la Police et la population.

Les communes désignent également les correspondants-citoyens. Ces correspondants doivent promouvoir les concepts au sein de leur quartier. 42 Communes sont membres de ce programme, dont Prévèrenges. La gestion des correspondances est faite par l'intermédiaire de l'adjudant Etienne Genton à Bursins.

La PRM dans son ensemble est une véritable police de proximité, présente et proactive sur le terrain, et connaît son secteur. Une brigade de proximité a été créée en 2012 et se développe depuis. Forte de 4 personnes l'année passée, cette unité comptera 6 collaborateurs à la fin 2013, répartie en deux groupes, soit le « groupe prévention » et le « groupe voie publique ». Cette brigade est une unité précurseur sur le canton de Vaud. Son objectif est de travailler l'ensemble de la chaîne sécuritaire, autant l'information, la prévention et l'accompagnement, que la dissuasion et la prévention. Cette brigade est proche des préoccupations du citoyen.

Le « groupe prévention » procède à toutes les campagnes de prévention cantonale sur notre secteur, assure la prévention scolaire et routière, offre une présence dans les postes décentralisés de Prévèrenges et de Saint-Prex, fait de la prévention proactive auprès des commerçants, associations, écoles et garderies, dispense des conseils de sécurité et assure une présence policière visible sur le terrain.

Quant au « groupe voie publique », qui verra le jour en octobre 2013, il aura pour objectif d'augmenter la visibilité de la police en soirée et de rencontrer les noctambules. Son travail consistera, d'une part,

à connaître les milieux à risques, en vue de prévenir les actes délictueux et, d'autre part, à lutter contre les phénomènes délictueux (cambriolages, vols divers, etc.).

Par l'adaptation de son organisation et de ses actions, la PRM met tout en œuvre pour assurer la meilleure sécurité possible pour ses citoyens.

Cependant, l'adhésion au concept Police-Population étant du ressort des communes, nous laissons les différentes Municipalités membres de l'Association PRM le soin d'évaluer l'opportunité d'y adhérer, si elles sont interpellées.

11. Questions, vœux et divers

M. C. Dizerens remercie le CODIR pour le site Internet. Il demande quelles sont les tâches optionnelles effectuées cette année par la PRM à Tolochenaz. Il ajoute qu'il aimerait que des contrats de droit administratif soient créés.

M. F. Châtelain explique que sur la Commune de Tolochenaz, c'est le concierge qui acheminait les commandements de payer. Ce concierge arrivant à la retraite, il a été décidé que cette petite tâche représentait une tâche optionnelle. Il en va de même pour la signalisation et le contrôle des parkings, Tolochenaz est une trop petite Commune pour avoir son « monsieur » signalisation. Il rappelle que Tolochenaz a une convention avec la Police morgienne depuis 1995 pour ce genre de tâches.

M. A. Cegielski signale que le samedi 25 mai, la commission de gestion a été invitée à visiter l'organisation technique de la PRM, les locaux, le matériel et les véhicules. Il tient à remercier M. De Murali pour toutes ses explications ainsi que le Président du CODIR qui a organisé cette visite.

Mme A. Garraux signale que la route RC1 à Préverenges a passé de 60km/h à 50km/h. Elle demande si cela ne devrait pas être annoncé quelque part.

M. F. Ludwig précise que la signalisation routière est de compétence communale. Cette tâche incombe à Préverenges et non à la PRM. Le changement a dû être signalé dans la FAO.

M. J.-F. Person répond que la démarche a été faite par la Municipalité précédente. La mise à l'enquête a été faite et validée. Il a regretté qu'il n'y ait pas d'informations plus médiatiques.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Il est 20h50 lorsque le Président clôt la séance.

Le Président



Vincent Duvoisin

La Secrétaire



Claude de Titta